|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Durée :** 6 heures sur 2 jours  (2 séances de 3 heures)  **DateS :** nous consulter  **HORAIRES :**  nous consulter  **Lieu :**  Faculté de Droit et de Science Politique  Site Schuman – Aix-en-Provence  (selon la situation sanitaire, les modalités de suivi peuvent être modifiées)  Aix-Marseille Université  **Coût (par personne)**  600€ net de taxe  Établissement non soumis à la TVA  **Organisation**  Inter entreprise  Possibilité en intra-entreprise (pour les tarifs, nous consulter)  Session limitée à 15 personnes  **VALIDATION de la formation**   * Attestation de fin de formation. * Formation validée au titre de la formation continue des avocats. | **Objectifs**   * Être capable d’appréhender ce que recouvre la notion de monnaie virtuelle, mais également le mode de fonctionnement de ces cryptomonnaies (notions de blockchain, minage, forgeage…). * Comprendre le régime fiscal applicable en France au regard de l’impôt sur le revenu, de la TVA et de l’impôt sur le capital. * Évaluer les enjeux internationaux en abordant l’état de la règlementation dans les différents pays de l’OCDE (concurrence fiscale internationale, risques en termes d’évasion fiscale…).   **Public**  Professionnels souhaitant se familiariser avec cette notion et avec le régime fiscal applicable à ce jour.  **Pré-requis ET MODALITES D’ENTRÉE EN FORMATION**  Cette formation ne nécessite pas de prérequis.  **Programme**   1. **Éléments de définition : des crypto-actifs aux monnaies virtuelles** 2. Les principes directeurs de la blockchain 3. Les différentes catégories de monnaies virtuelles 4. Le cycle de vie de la monnaie virtuelle 5. **Le régime fiscal applicable en France** 6. L’imposition de la création de la monnaie virtuelle au titre de l’impôt sur le revenu 7. L’imposition au titre de la revente de la monnaie virtuelle 8. L’imposition de la détention de la monnaie virtuelle 9. **Les enjeux internationaux du régime fiscal des cryptomonnaies** 10. Panorama des traitements fiscaux dans les pays de l’OCDE 11. Enjeux de politique fiscale internationale | |
| **Les + de la formation**   * Une notion relativement nouvelle avec un fort potentiel de développement et des enjeux fiscaux extrêmement importants. * Une formation à la pointe de l’actualité sur des notions encore difficiles à cerner et en constante évolution. | **Responsable de la formation**  Marie MASCLET de BARBARIN  Professeur des universités chez Aix-Marseille Université | **Renseignements et inscriptions**  fpc-entreprises@univ-amu.fr  04. 13. 94. 21. 21  **Taux de satisfaction : 99%**  **Taux de réussite : non concerné**  **Taux d’insertion : non concerné** |

**COMPOSANTE FDSP**

Le devis est établi par la Formation Continue. La contractualisation sera formalisée par un contrat ou une convention.

**MAJ 11.06.21**

**LE RÉGIME FISCAL DES MONNAIES VIRTUELLES**

Mobilisation si nécessaire d'outils et de réseaux pour orienter, accompagner et former les publics en situation de handicap.

**SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION - MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

**LE RÉGIME FISCAL DES MONNAIES VIRTUELLES**

* En présentiel (selon la situation sanitaire, les modalités de suivi peuvent être modifiées).
* Intervention basée sur une approche pédagogique interactive et cognitive.
* Ponctualité, assiduité, participation active aux échanges.
* À la fin de la formation, un document permettant d’évaluer la satisfaction des participants sera transmis. Ce document est évolutif en fonction de vos besoins.

**QUALITÉ DE L’ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

**Marie MASCLET de BARBARIN, RESPONSABLE DE LA FORMATION & INTERVENANTE**

Professeur des universités, Aix-Marseille Université (AMU)

Centre d’études fiscales et financières (CEFF), AMU

Directrice adjointe du Master 2 Droit des finances publiques et fiscalité, AMU

Références : <https://www.ceff13.org/les-membres-du-labo/>